

# Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Lac bleu, Léviste » - Site FR 7300931 -

## Document de Compilation

**Document validé par le comité de pilotage le 5 juin 2007**

### Opérateur :

OFFICE NATIONAL DES FORETS - Agence des Hautes Pyrénées  
Centre Kennedy - Rue Jean Loup Chrétien  
65 013 TARBES Cedex



### Coordination, élaboration et rédaction du Docob :

Patrick MAURY, Technicien forestier / Isabelle BASSI, Chargée d'études Environnement (ONF 65)  
Catherine BRAU – NOGUÉ (CRPGE)

- ⇒ *Cartographie des habitats naturels* **Jaoua CELLE, Patrick MAURY, François PRUD'HOMME (CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRENEEN), Isabelle BASSI**
- ⇒ *Cartographie de la végétation (approche pastorale)* **Catherine BRAU – NOGUÉ (CRPGE)**
- ⇒ *Cartographie des habitats d'espèces végétales (Androsace, Buxbaumie)*  
**Christophe REBEILLE, Philippe POUHEY, les agents de l'Unité Territoriale « Vallée des Gaves », Patrick MAURY, Parc National des Pyrénées**
- ⇒ *Cartographie des habitats d'espèces animales (Desman, Euprocte)*  
**François AUBAULT, Olivier GUILLAUME, Jean Michel PARDE (AREMIP)**
- ⇒ *Cartographie et données d'inventaire sur les habitats d'espèces animales (Chauves souris)*  
**GRUPE CHIROPTERES MIDI PYRENEES, Christian Philippe ARTHUR, Pierre LAPENU (Parc National des Pyrénées)**
- ⇒ *Données sur les habitats d'espèces animales (Lézard des Pyrénées)*  
**Christian Philippe ARTHUR, les gardes moniteurs, Pierre LAPENU (Parc National des Pyrénées)**
- ⇒ *Cartographie des habitats d'espèces animales (Avifaune)*  
**Christian Philippe ARTHUR, les gardes moniteurs, Pierre LAPENU (Parc National des Pyrénées), la technicienne Sylvie PEUDUPIN et les agents de l'Unité Territoriale « Haute vallée des Nestes » ONF 65, Patrick HARLE (ONF 65)**
- ⇒ *Diagnostic pastoral* **Catherine BRAU – NOGUÉ, Anne SALLENT (CRPGE)**
- ⇒ *Système d'information géographique*  
**Hélène DEVIN, Catherine BRAU – NOGUÉ (CRPGE), Frédéric SÉJOURNÉ, Patrick MAURY, Isabelle BASSI (Agence ONF 65)**

# Liste des membres du comité de pilotage

---

## **Président**

M. Jean-Claude CASTEROT, Président de la Commission Syndicale de la Vallée du HOUSCAU.

## **Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales**

Le Député de la deuxième circonscription  
Le Conseiller Régional désigné par le Président du Conseil Régional  
Le Conseiller Général du canton d'Argelès-Gazost  
Le Conseiller Général du canton de Luz Saint Sauveur  
Le Conseiller Général du canton de Bagnères de Bigorre  
Le Maire d'Artalens Souin  
Le Maire d'Ayros-Arbouix  
Le Maire de Bagnères de Bigorre  
Le Maire de Beaucens  
Le Maire de Chèze  
Le Maire de Pouzac  
Le Maire de Saligos  
Le Maire de Sers  
Le Maire de Viey  
Le Maire de Villelongue  
Le Maire de Vizos  
Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée du Houscau  
Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

## **Représentants des services de l'Etat**

Le Préfet  
Le Directeur Régional de l'Environnement  
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt  
Le Directeur Départemental de l'Équipement  
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports  
Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage

## **Représentants des socio professionnels, gestionnaires et usagers**

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture  
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de Bagnères – Campan  
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole d'Argelès-Gazost  
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de Luz-Saint-Sauveur  
Le Président du Groupement Pastoral de Villelongue  
Le Président du Groupement Pastoral d'Isaby  
Le Président du Groupement Pastoral de Bagnères – Beaudéan  
Le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts

### ***Représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts***

Le Président de la Fédération départementale pour la chasse  
Le Président de la Société de chasse d'Artalens-Souin et Beaucens  
Le Président de la Société « Les chasseurs Barégeois »  
Le Président de la Société de chasse de Villelongue  
Le Président de la Société de chasse de Boo-Silhen  
Le Président de la Société de chasse intercommunale des Sept Vallons  
Le Président de la Société de chasse d'Ayros-Arbouix  
Le Président de la Société Bigorre Saint-Hubert  
Le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées  
Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen  
Le Représentant Local de Nature Midi-Pyrénées  
Le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées  
Le Président du Comité Départemental de la Fédération Française des randonnées pédestres  
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique  
Le Chef de la Brigade Départementale du Conseil Supérieur de la Pêche  
Le Président de la Société de Pêche AAPPMA de Lourdes  
Le Président de la Société de Pêche la Gaule Bigourdane  
Le Président de la Société de Pêche les Pêcheurs Barégeois  
Le Président de la Société de Pêche les Pêcheurs de Pierrefitte

### ***Propriétaires et exploitants de biens ruraux***

Les Représentants des Communes ou Structures Intercommunales concernées, Propriétaires à titre privé  
Deux Représentants des Propriétaires et Exploitants de biens ruraux  
Les dits représentants pourront être issus des groupes de travail thématiques

Le document d'objectifs du site FR 7300931 « Lac bleu, Léviste » se présente sous la forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHESE** : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il expose l'ensemble des données d'inventaires et résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site.

Ce DOCUMENT DE SYNTHESE sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il sera également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

Le **présent DOCUMENT DE SYNTHESE** est constitué d'un seul volume comprenant :

- Le corps du texte :
  - Partie A : Etat des lieux et Analyses
  - Partie B : Enjeux et Propositions d'actions
- L'ensemble des cartes au format A4
- Le **DOCUMENT DE COMPILATION**: il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION est constitué de la manière suivante :

- Le VOLUME I comprenant le corps du texte
- Le VOLUME II correspond à l'ensemble des cartes élaborées au format A3
- Le Volume III regroupant :
  - Les annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide-mémoire pour les enquêtes, ...)
  - Les documents de communication et de concertation : listes des contacts, compte - rendus de réunions, bulletins d'information locale, ...)

Ce DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la Direction Régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de Tarbes, à la Sous-Préfecture d'Argelès Gazost et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Tarbes.

## Partie A : Etat des lieux et Analyses

### Rappels du contexte

<b>1. RESEAU NATURA 2000</b> .....	<b>1</b>
1.1 Définition et objectifs .....	1
1.2 Rappels sur la mise en œuvre en France .....	2
1.3 Situation en Hautes Pyrénées .....	2
<b>2. CHOIX DU SITE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE</b> .....	<b>3</b>
2.1 Le Choix du site .....	3
2.2 Présentation de l'équipe « opérateur » .....	3
2.3 Démarche adoptée par l'opérateur .....	4
<b>3. PRESENTATION GENERALE DU SITE</b> .....	<b>6</b>
3.1 Localisation géographique du site .....	6
3.2 Contexte physique .....	6
3.3 Affectation des sols .....	8
3.4 Statuts de protection, zones bénéficiant d'inventaires et règlements .....	9

### Activités humaines : Etat des lieux, gestion en cours et enjeux

<b>1. L'ACTIVITE PASTORALE</b> .....	<b>11</b>
1.1 Vue d'ensemble : caractéristiques naturelles et contraintes .....	11
1.2 Les entités pastorales et leur fonctionnement .....	12
1.3 Fréquentation : effectifs, origine, composition et conduite des troupeaux .....	13
1.4 Equipements et aménagements pastoraux .....	17
1.5 La ressource fourragère : caractéristiques, répartition et dynamique .....	19
<b>→ ANALYSE Activité pastorale</b> .....	<b>22</b>
FICHES DESCRIPTIVES DES ESTIVES	
- Plaa de Chèze .....	27
- Isaby – Estibères .....	29
- Labas blancs .....	31
- Lac bleu, Lac vert .....	33
- Ourrec, Mourède .....	35
- Nat .....	37
- Peyrelade, Lhécou .....	39
- Toucouets, Arbéouse .....	41
- Séas, Bas Léviste .....	43
<b>2. GESTION FORESTIERE</b> .....	<b>45</b>
2.1 Les forêts et les gestionnaires .....	45
2.2 Les peuplements, les modes de traitement et d'exploitation .....	46
2.3 Les équipements forestiers .....	47
<b>→ ANALYSE Gestion forestière</b> .....	<b>48</b>
<b>3. GESTION HYDROELECTRIQUE</b> .....	<b>49</b>
3.1 Les ouvrages sur le site .....	49

3.2 L'entretien et le fonctionnement des ouvrages .....	49
→ <b>ANALYSE Hydroélectricité</b> .....	<b>50</b>
<b>4. ACTIVITES DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE</b> .....	<b>51</b>
4.1 La fréquentation estivale du site .....	51
4.2 La fréquentation hivernale du site .....	53
4.3 La Chasse .....	54
4.4 La Pêche .....	55
→ <b>ANALYSE Activités de loisirs et de pleine nature</b> .....	<b>56</b>

## *Patrimoine naturel : Méthodes, inventaires et cartographie*

---

<b>1. RAPPELS METHODOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES</b> .....	<b>57</b>
1.1 Définitions utiles .....	57
1.2 Outils et données officiels de référence .....	57
<b>2. PHASES DE CARTOGRAPHIE</b> .....	<b>58</b>
2.1 Préparation de la phase « terrain » .....	58
2.2 Campagne de terrain.....	58
2.3 Prospections complémentaires .....	60
<b>3. RESULTATS D'INVENTAIRES</b> .....	<b>62</b>
3.1 Les habitats naturels .....	62
3.2 Les espèces et les habitats d'espèces .....	64
3.3 Mise à jour du bordereau officiel.....	66

## *De l'analyse écologique aux enjeux de conservation*

---

<b>1. ANALYSE ECOLOGIQUE</b> .....	<b>69</b>
1.1 Choix des critères .....	69
1.2 Etat général de chaque grand type d'habitat naturel .....	70
1.3 Etat général de chaque population d'espèces .....	74
<b>2. HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES</b> .....	<b>75</b>
2.1 Choix des critères et méthode .....	75
2.2 Détermination de la priorité de conservation .....	76

## *Fiches descriptives des habitats naturels*

---

✓ Les milieux rocheux .....	81
✓ Les milieux de pelouses, prairies et mégaphorbiaies .....	93
✓ Les milieux de landes et fourrés .....	115
✓ Les milieux forestiers .....	127
✓ Les milieux humides .....	139

## *Fiches descriptives des espèces*

---

✓ Les espèces animales et végétales .....	147
✓ Les oiseaux .....	165

## RAPPELS DU CONTEXTE

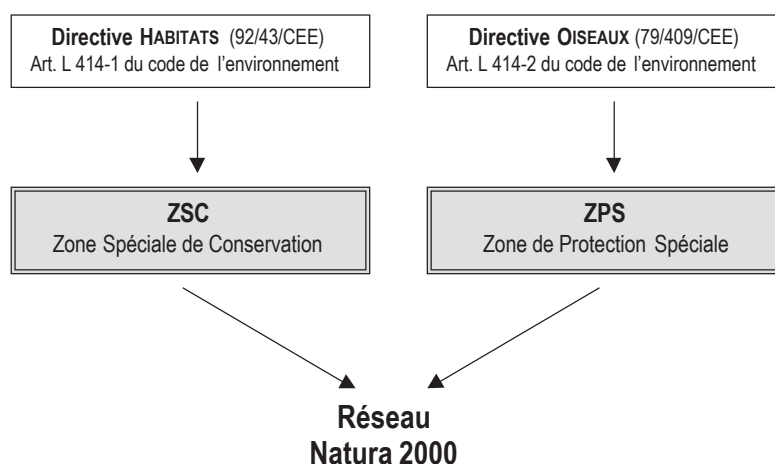
### 1. RESEAU NATURA 2000

#### 1.1 Définition et objectifs

Le réseau Natura 2000 est le nom donné à un réseau écologique européen ayant pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

Sa création contribuera principalement à la réalisation des objectifs de la convention sur la biodiversité signée par la Communauté européenne et ses Etats membres au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992.

Ce réseau est composé de sites désignés spécialement par chaque Etat membre en application de deux directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » datant respectivement de 1979 et 1992.



**Figure 1 : Le réseau Natura 2000**

#### La Directive « Habitats »

Précurseur en Europe de la protection des espèces et de leurs habitats, la Convention de Berne (Septembre 1979) a servi de base à la rédaction de cette directive. La Directive « Habitats » va toutefois plus loin en posant le principe de conservation des habitats naturels en tant que tels et non plus seulement comme milieu de vie d'espèces. Elle donne lieu à la délimitation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C).

#### La Directive « Oiseaux »

Il s'agit du premier texte européen sur la conservation et la protection des oiseaux sauvages et de leurs habitats. Il a été adopté en 1979 et a pour objet de *protéger et de gérer les espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et le commerce*. La Directive établit ainsi la création de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S).

## 1.2 Rappels sur la mise en oeuvre en France.

Les Etats membres doivent établir des mesures de gestion et de maintien de la biodiversité « (...) *en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales (...)* ». A chaque état de choisir les moyens à mettre en œuvre pour faire appliquer ces directives.

Les deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Les termes de la transposition sont regroupés dans les articles L 414-1 et L 414-2 et suivants du Code de l'Environnement. La France a en outre opté pour une démarche concertée au niveau local devant aboutir à la réalisation d'un plan de gestion appelé « **Document d'objectifs** » (Docob).

Etabli pour une durée de 6 ans, son élaboration dure en moyenne 2 ans et se compose de 3 phases principales :

- ✓ **Phase 1** : Inventaires de l'existant (activités humaines et patrimoine naturel)
- ✓ **Phase 2** : Analyses et définition des enjeux
- ✓ **Phase 3** : Propositions d'actions

La Circulaire ministérielle du 24 décembre 2004 précise les modalités d'application des articles du code de l'environnement relatifs à la gestion des sites Natura 2000 en terme d'élaboration et de contenu du document d'objectifs ; elle explique dans quelles mesures des contrats dits « Natura 2000 » pourront être signés entre l'Etat et les usagers, élus,... Contrats qui permettront de mettre en œuvre les actions proposées dans le document validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet de département.

Cette circulaire décrit les modalités de contractualisation sur un site donné y compris les contrats concernant l'agriculture et le pastoralisme. Elle intègre aussi les conclusions sur les mesures forestières pouvant faire l'objet de contrat Natura 2000.

## 1.3 Situation en Hautes Pyrénées

Le département compte plus de 20 sites désignés au titre de la Directive Habitats et 2 au titre de la Directive Oiseaux, ce qui représente près de 18% du territoire départemental dont une majeure partie en zone d'altitude. Le premier document d'objectifs rédigé et validé a été celui du site du « Néouvielle » dont l'opérateur est le Parc National des Pyrénées. Depuis d'autres docob ont été validés et sont entrés dans une phase d'animation. L'objectif étant d'achever cette phase d'élaboration d'ici 2010 et de poursuivre dans une phase opérationnelle.



## 2. CHOIX DU SITE ET MOYENS MIS EN OEUVRE

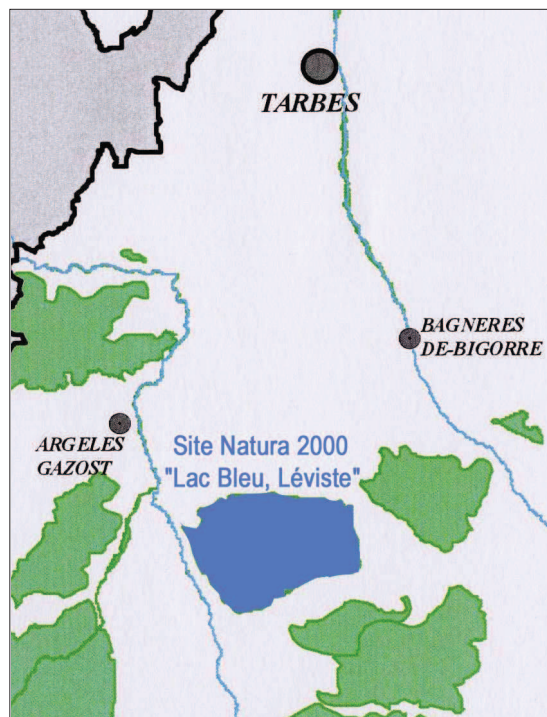
IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS DANS LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET DE COMPILATION RELÈVENT DE LA **DIRECTIVE « HABITATS » SEULEMENT.**

Les espèces d'oiseaux relevant de l'annexe I de la DO\* dont la présence est connue sur le site ont toutefois été listées dans l'état des lieux du patrimoine naturel.

### 2.1 Le Choix du site

Le site du « Lac bleu, Léviste » a été proposé en décembre 1998 comme Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C)\*, donc susceptible de devenir une Z.S.C\*. Il a été retenu pour sa végétation caractéristique de la haute montagne pyrénéenne sur schistes et sur calcaires.

Toutes les informations initiales concernant le site sont dans un **formulaire standard de données**<sup>1</sup> ou bordereau officiel; attribué à chaque site, ce document rassemble les données qui ont servi à le désigner. Il sert de base aux inventaires et est remis à jour si nécessaire après l'élaboration et la validation de chaque Docob.



### 2.2 Présentation de l'équipe « opérateur »

Désigné par le Préfet, l'opérateur technique est le maître d'œuvre du Docob. Il est en charge de la coordination des aspects financiers, administratifs, techniques et relationnels tout au long de son élaboration. L'opérateur retenu pour le site est l'**Office National des Forêts (ONF)**. D'autre part, l'établissement est déjà opérateur sur d'autres sites Natura 2000 (4 d'entre eux font l'objet d'un Docob validé « Hautes Baronnies : Coume de Pailhas », « Granquet, Pibeste et Soum d'Ech », « Rioumajou et Moudang », pour lesquels l'animation a démarré respectivement en juin 2005 et mars 2006, et « Barèges, Ayré, Piquette ». 1 autre est en cours d'élaboration « Liset de Hount Blanque »).

<sup>1</sup> Annexe 1: Formulaire Standard des Données du site (FSD) ; Une forme simplifiée de tous les formulaires est consultable sur le site Internet de Natura 2000: <http://www.natura2000.environnement.gouv.fr>.

### 2.3 Démarche adoptée par l'opérateur

- a) La concertation avec les acteurs au sein des groupes de travail

Suite à la mise en place du **comité de pilotage** <sup>2</sup> par Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Argelès Gazost en février 2005, l'opérateur a défini des thèmes de travail afin de faire participer au mieux les acteurs locaux à la démarche. Pour cela un **bulletin d'inscription** <sup>3</sup> à des **groupes de travail** a été distribué à chaque membre du comité ainsi qu'à chaque maire des communes concernées.

Toute personne ayant une activité sur le site, toute personne ressource au niveau local et surtout volontaire et intéressée, était libre de s'y inscrire.

Les thèmes proposés étaient : « Pastoralisme », « Activités de tourisme, de loisirs et autres activités (comme l'hydroélectricité) » et « Forêt ».

<b>PHASE 0 : Lancement de la démarche</b>			
Groupes de travail GT1	Réunion d'information et de prise de contact Tous thèmes confondus	12 juillet 2005	Beaucens
<b>PHASE 1 : Le constat : Inventaire</b>			
Groupes de travail GT2	Hiver 2005-2006 : entretiens individuels avec les représentants de chaque activité <i>(forêt, hydroélectricité, tourisme, éleveurs, ...)</i>		
	Thèmes « Activités de tourisme et de loisirs »	15 mars 2006	Luz
	Thèmes « Pêche » et « Chasse »	12 avril 2006	Luz
<b>PHASE 2 : Analyse écologique et humaine / Hiérarchisation des enjeux</b>			
<b>PHASE 3 : Réflexion concertée des mesures de gestion</b>			
Groupes de travail GT 3	Réunions « Actions » - <u>Thème pastoral</u> Commission syndicale de la Vallée du Houscau	11 décembre 2006	Geu
	Réunions « Actions » - <u>Thème pastoral</u> Commission syndicale de la Vallée de Barèges	12 décembre 2006	Sassis
	Réunions « Actions » - <u>Thème pastoral</u> Commune de Chèze, GP de Villelongue et GP d'Isaby	20 décembre 2006	Beaucens
<i>L'ensemble des membres inscrits aux groupes de travail ont été invités aux rencontres citées ci dessus afin que les propositions de gestion puissent être débattues plus largement.</i>			

**Tableau 1 : Réunions des groupes de travail** <sup>4</sup>

<sup>2</sup> Cf. Liste des membres du Comité de pilotage p. i

<sup>3</sup> Annexe 2 : Modèle de bulletin d'inscription aux groupes de travail thématiques

<sup>4</sup> Annexe 3 : Comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage

b) Les réunions plénières du comité de pilotage

Le **comité de pilotage** a pour rôle d'examiner et de valider les différentes étapes de la réalisation du Docob. Lors de ces réunions, l'opérateur se fait le « rapporteur » des réunions menées avec les acteurs en groupes de travail ; il en présente les différents éléments récoltés et discutés à chaque phase.

PHASE 0 : Lancement de la démarche		
Comité de pilotage CP0	11 février 2005	Beaucens
PHASE 1 : Le constat : Inventaire de l'existant		
Comité de pilotage CP1	19 avril 2006	Villelongue
PHASE 2 : Analyse écologique et humaine / Hiérarchisation des enjeux		
Comité de pilotage CP2	30 juin 2006	Beaucens
PHASE 3 : Elaboration concertée des actions		
Comité de pilotage CP3	19 janvier 2007	Geu
PHASE 4 : Rédaction du document final		
Comité de pilotage CP4	5 juin 2007	Geu

**Tableau 2 : Réunions du comité local de pilotage** <sup>5</sup>

c) La présidence du comité de pilotage

Le Préfet des Hautes Pyrénées a appliqué une des mesures de la Loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux dite « DTR ». Cette loi prévoit entre autre de **confier la présidence** de comités locaux de pilotage des sites Natura 2000 à un **représentant d'une collectivité territoriale**. Ainsi, la présidence a été assurée par **M. CASTEROT**, Président de la Commission Syndicale du Houscau.

d) Autres outils de communication

Deux **bulletins d'information** <sup>6</sup> du site ont été diffusés au sein des communes de Bagnères de Bigorre, Beaucens, Chèze, Saligos, Sers, Viey, Villelongue, Vizos. Chaque membre des groupes de travail ou du comité de pilotage en a été destinataire ; enfin, une centaine d'exemplaires a été déposée dans chacune des mairies concernées.

Des **classeurs de liaison** ont été remis aux mairies des deux communes citées précédemment. Ils étaient destinés à rassembler tous les textes de lois relatifs aux Directives Européennes, tous les comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage. Cet outil de communication de proximité est resté à la disposition de chacun au secrétariat des mairies.



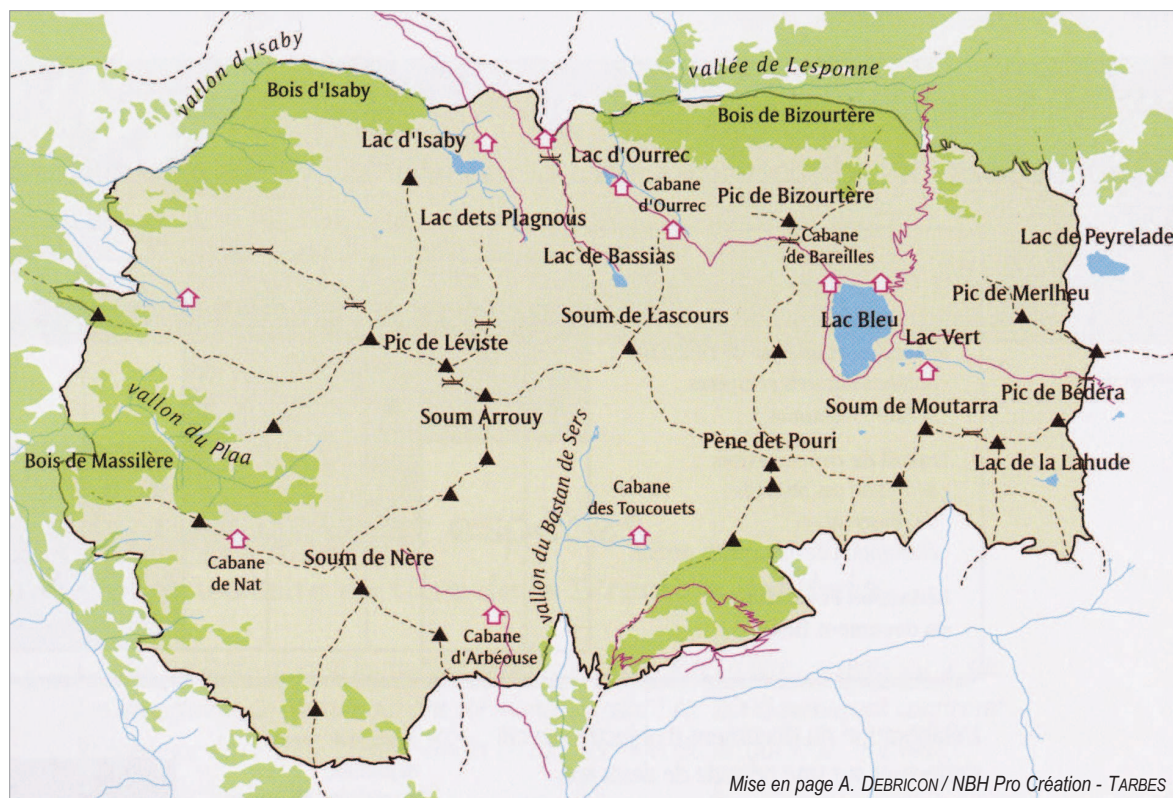
<sup>5</sup> **Annexe 3** : Comptes rendus des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage

<sup>6</sup> **Annexe 4** : Bulletins d'information du site n°1 et 2

### 3. PRESENTATION GENERALE DU SITE

#### 3.1 Localisation géographique du site <sup>7</sup>

Le site « Lac bleu, Léviste » s'intercale entre Haute Chaîne et Piémont pyrénéen. Il est limité au Sud par la vallée du Bastan, à l'Ouest par le Gave de Pau, au Nord par le ruisseau d'Isaby et l'Adour de Lesponne. Enfin, à l'Est, se trouve le massif du Pic du Midi de Bigorre situé en dehors du site.



#### 3.2 Contexte physique

##### a) Géographie physique

Le site se construit autour d'une crête centrale orientée nord ouest – sud est, d'altitude comprise entre 2300 et 2600 mètres. Les principaux sommets rencontrés le long de cette crête sont le Soum et le Pic de Léviste, le Soum Arrouy, le Soum de Lascours, le Pène det Pouri et le Pic Bédéra.

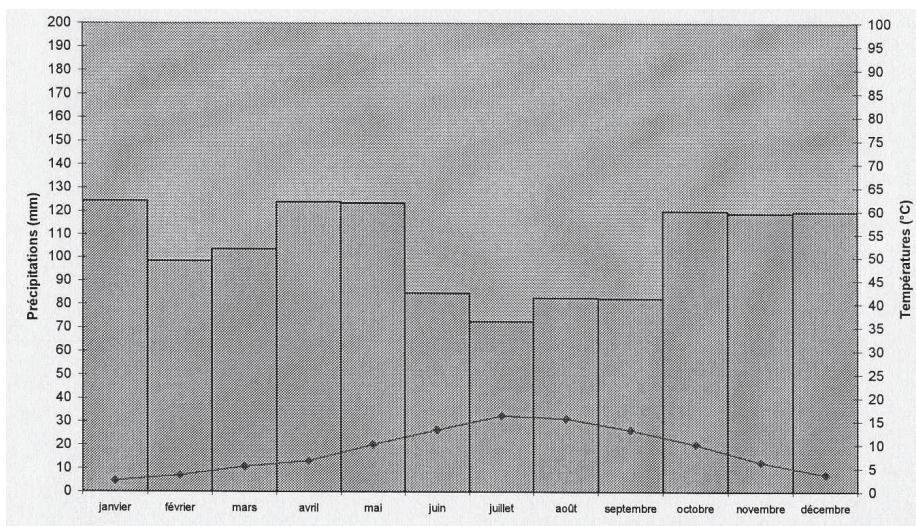
La superficie totale est de 6960 ha et le site s'étage de moins de 800 mètres d'altitude (ruisseau du Plaa) à plus de 2600 mètres, le point culminant étant le Pic de Merlheu à 2636 mètres.

Une autre caractéristique du site est la présence d'un nombre important de crêtes secondaires orthogonales à la crête centrale, elles composent autant de vallons et de petits cirques isolés.

<sup>7</sup> Carte 1 : Site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste »

b) Climat

Les données enregistrées à Barèges montrent que la vallée du Bastan est affectée d'un climat montagnard marqué. Le cumul des précipitations annuelles est assez important puisqu'il atteint entre 1200 et 1300 mm. 4 mois plus secs, de juin à septembre se détachent nettement des autres. A l'échelle de l'averse, des précipitations importantes à caractère orageux ont lieu en fin d'été, début d'automne, ce phénomène correspondant à l'influence méditerranéenne qui demeure toutefois atténuée.



**Figure 2** : Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Barèges

Concernant l'état physique de l'eau, il est lié directement à la température. Les moyennes mensuelles vont de 2,5°C en janvier à 15°C en juillet. Il est ainsi courant d'observer des précipitations neigeuses à partir d'octobre jusqu'en mai.

c) Géologie, géomorphologie

Le site est positionné au sud ouest de la faille nord-pyrénéenne et fait partie de la zone axiale, la Haute Chaîne primaire des Pyrénées. Il est au nord de la faille du Tourmalet. L'essentiel des roches date du dévonien (ère primaire) avec des pélites à intercalations calcaires structurées en plis, écaillés et chevauchements déversés ou couchés globalement vers le nord.

Au nord est du site, le Dôme du Chiroulet se compose de roches magmatiques (granite leucocrate à muscovite) ; la périphérie de ce Dôme est occupée par des roches métamorphiques (migmatites).

Plus récemment, à l'ère quaternaire, les glaciers ont laissé la trace de leur passage avec la présence de moraines (vallon du Bastan de Sers), et enfin les éboulis sont représentés en pied de falaise sur l'ensemble du site.

d) Hydrographie

Le territoire se compose de 3 parties de bassins versants principaux :

- l'Adour de Lesponne : ruisseaux d'Ourrec et du Lhécou
- le Bastan : ruisseau du Bastan de Sers, ruisseau d'Arribère
- le Gave de Pau : ruisseaux du Plaa et d'Isaby

Parmi ces ruisseaux, seuls Ourrec, le Bastan de Sers, le Plaa et Isaby sont permanents. Par ailleurs, de nombreux affluents de ces ruisseaux ou des 3 rivières principales que sont l'Adour de Lesponne, le Bastan et le Gave de Pau connaissent un tarissement estival.

Les 5 principaux lacs (Isaby, Ourrec, Bassias, lac bleu et lac vert) sont localisés sur la moitié nord du site. Le lac bleu est de loin le plus grand lac du site avec une superficie de 50 ha ; sa profondeur atteint 120 mètres pour un volume d'environ 20 millions de m<sup>3</sup>.

### 3.3 Affectation des sols

a) Territoires administratifs et propriétés <sup>8</sup>

Le site s'étend sur le territoire administratif de 8 communes : **Bagnères de Bigorre, Beaucens, Chèze, Saligos, Sers, Viey, Villelongue, Vizos.**

La **Commission Syndicale de la Vallée de Barèges** gère les estives (Nat, Toucouets, Tourmalet) et les forêts (bois de Massilère) de Chèze, Saligos, Sers et Vizos qui sont le bien indivis des **17 communes de la vallée de Luz**. L'estive du Plaa est une exception située sur le territoire administratif de Villelongue et propriété indivise de **Chèze** et de **Villelongue**.

La commune de **Villelongue** est propriétaire des forêts d'Aube et de la partie ouest d'Isaby et de l'estive du Bas Léviste. La partie est de la forêt d'Isaby ainsi que la partie aval de l'estive de Séas sont la propriété indivise de **Beaucens, Villelongue** et **Artalens Souin**. La partie amont de l'estive de Séas appartient à la commune d'**Ayros Arbouix** et une bande centrale appartient à **Artalens Souin**. La partie ouest de l'estive d'Isaby, qui comprend les quartiers de la petite Estibère et de la grande Estibère, est la propriété indivise de **Beaucens** et **Artalens Souin**. Les estives d'Ourrec, Mourède et du lac bleu sont la propriété indivise **des 4 communes** (Bô-Silhen, Saint Pastous, Geu et Berbérust-Lias) de la **Commission Syndicale du Houscau**. L'estive de Peyrelade et la forêt en aval sont la propriété de la commune de **Pouzac**.

L'**Etat** est propriétaire de la Forêt Domaniale du Capet. **EDF** est propriétaire d'une partie de la forêt de Bizourtère en limite de site et du Haraou ; la partie amont de cette forêt jusqu'aux crêtes de Bizourtère appartenant à un **privé**. Par ailleurs, au niveau des zones intermédiaires (Chèze, Saligos, Sazos, Sers, Villelongue), il est noté la présence de plusieurs **propriétaires privés** (granges et prés).

---

<sup>8</sup> Carte 2 : Données administratives et foncières

b) Documents d'aménagement

Documents d'urbanisme et Plan de prévention des risques (P.E.R.) :

Commune	P.O.S. ou P.L.U.	P.P.R.
<b>Bagnères de Bigorre</b>	P.O.S.	Oui à la Mongie, procédure en cours pour le reste de la commune
<b>Beaucens</b>	P.O.S.	Procédure en cours
<b>Chèze</b>	Règlement national d'urbanisme	Prescrit mais procédure non initiée
<b>Saligos</b>	POS, et PLU en cours	Prescrit mais procédure non initiée
<b>Sers</b>	P.O.S. et P.L.U. partiels	Oui
<b>Viey</b>	Règlement national d'urbanisme	Non prescrit
<b>Villelongue</b>	P.O.S	Procédure en cours
<b>Vizos</b>	P.L.U.	Prescrit mais procédure non initiée

Plans d'aménagements forestiers : gérées par l'Office National des Forêts, sont concernées les forêts communales de Villelongue, Beaucens-Artalens Souin, Pouzac, les forêts syndicales de la vallée de Barèges, du Houscau, la forêt EDF de Bizourtère et la forêt Domaniale du Capet.

### 3.4 Statuts de protection, zones bénéficiant d'inventaires et règlements existants

Les ZNIEFF\* (Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) <sup>9</sup>

Depuis la fin des années 1980, le massif concerné par le site a fait l'objet d'études diverses : typologie des milieux, faune, flore, activités humaines. Les inventaires effectués ont ainsi permis de délimiter des ZNIEFF :

- ✓ Les ZNIEFF de type I : Montagne fleurie, forêt de Capet (730011423), Vallon du Plaa (730011425), cirque du lac de Peyrelade (730011417), bois de Bizourtère, de Pouzac et d'Ordizan (730011419), ensemble lacustre du Soum de Lascours, lac bleu (730011418), forêt du pic d'Aube et du vallon d'Isaby (730011424), Pic du Midi (730011416).
- ✓ Les ZNIEFF de type II : Massif du Pic du Midi et du Soum Arrouy (730011415).

Les sites classés<sup>10</sup>

La partie Est du site Natura 2000 chevauche 2 sites classés : « Pic du Midi de Bigorre et ses abords » et « Bassin du Bastan en amont du pont de la Glère ».

<sup>9</sup> Carte 3 : ZNIEFF concernées par le site + Annexe 5: Fiches des ZNIEFF du site

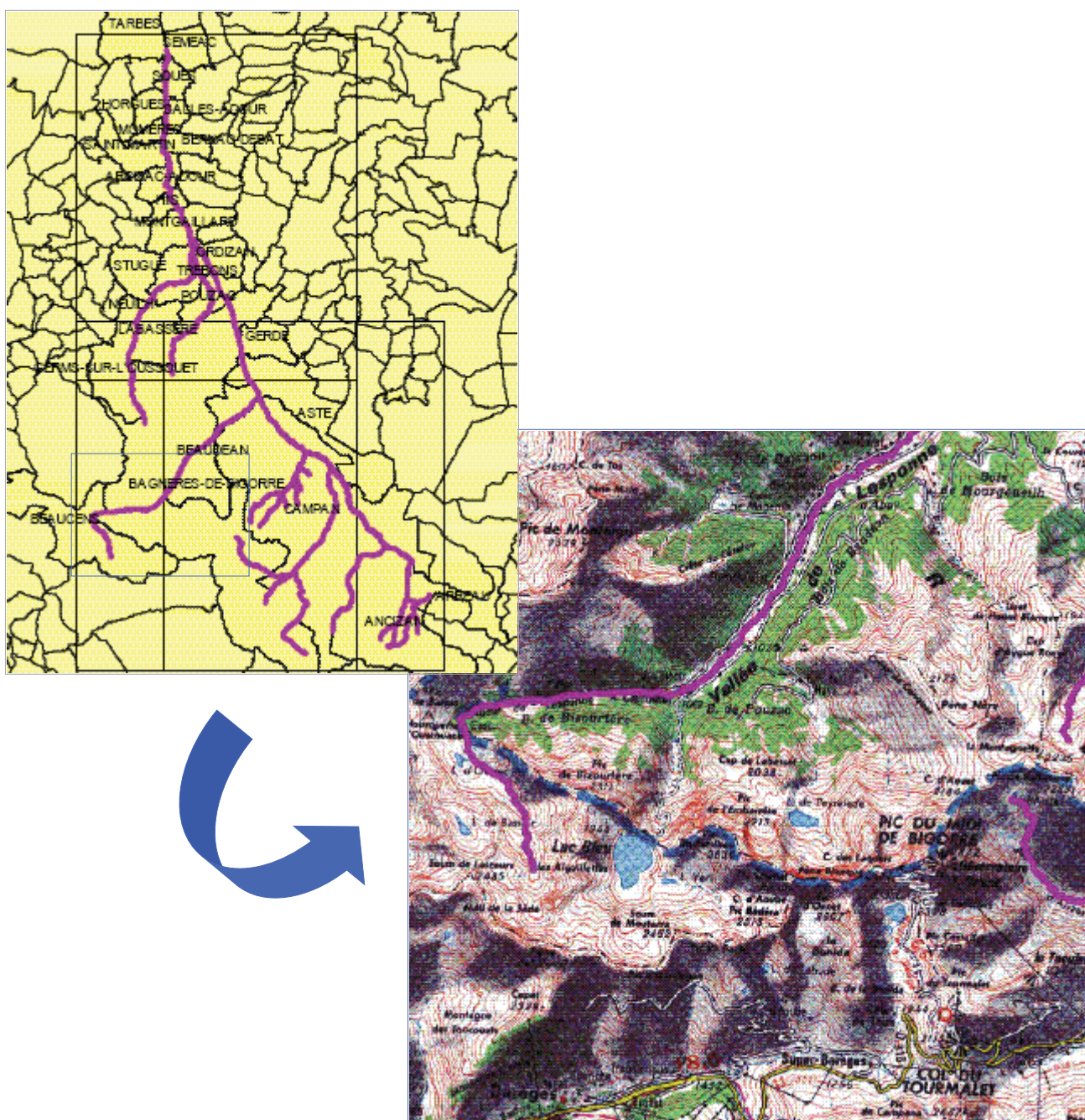
<sup>10</sup> Carte 1 : Site Natura 2000 « Lac bleu, Léviste »

La Zone Périphérique du Parc National des Pyrénées (PNP)

Exception faite de la zone sur le territoire administratif de la commune de Bagnères de Bigorre, le reste du site appartient à la zone périphérique du Parc. Il n'y a pas de règlement particulier à cette zone. Les gardes moniteurs y effectuent des suivis d'espèces (chaves souris, lézard, flore,...) dans le cadre du programme d'aménagement du Parc.

Arrêté de protection de biotope rivière Adour, Artigou, Gaoube, Rimoula, Lesponne :

Cet arrêté préfectoral, en date du 03 juin 1997, vise à préserver les milieux et à les protéger contre les activités pouvant porter atteinte à leur équilibre.



**Figure 3 : Secteurs du site concernés par l'Arrêté de Protection de Biotope**